



CHAMPIONNAT DU VAR DES JEUNES REGLEMENT

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité** : le présent règlement est applicable à partir de la saison 2025/2026 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement ne l'annule.
- 1.2. **Organisation générale** : le présent règlement est conforme aux directives fédérales et avec le règlement du Championnat Jeune Ligue PACA.
- 1.3. **Organisation du tournoi** : le Championnat du Var des Jeunes est organisé dans chaque catégorie pour laquelle il y a un Championnat de France. Les tournois dans les catégories U08 (Petits Poussins), U10 (Poussins), U12 (Pupilles), U14 (Benjamins) et U16 (Minimes) constituent la phase de qualification départementale varoise.
Les catégories U18 (Cadets) et U20 (Juniors) jouent dans un tournoi commun.
Le Championnat du Var des Jeunes se déroule entre septembre et février au moins un mois avant les qualifications de la ligue P.A.C.A.
- 1.4 **Licences** : La licence A est obligatoire. Voir R03.
- 1.5. **Conditions de participation** : tout jeune joueur licencié à la F.F.E. dans un club varois peut y participer. Un étranger doit être scolarisé en France avec une licence prise avant le 30 novembre de la saison en cours.
Les qualifié(e)s d'office par la F.F.E. pour les Championnats de France Jeunes de la saison en cours avec une licence sont autorisé(e)s à y participer.
Les tournois sont ouverts aux garçons et aux filles.
- 1.6. **Droits d'inscription** : ils sont fixés par le Comité Varois des Echecs et réglés par l'intermédiaire des clubs : 5€.



ARTICLE II : Déroulement du tournoi

2.1. Formule des tournois :

U20 et U18 : un tournoi commun mixte pour les deux catégories.

U16, U14, U12, U10 et U08 : un tournoi commun pour les filles et garçons dans chaque catégorie.

Les tournois sont joués selon le système Suisse. Si dans une catégorie il y a exactement six joueurs inscrits, le tournoi se joue en toutes rondes en système Berger. Le directeur jeune peut décider en accord avec l'arbitre principal et l'organisateur d'un système d'appariement spécifique suivant un nombre de participants restreints.

2.2. Cadence et rondes :

2.2.1 *Nombres de Rondes* :

- Jusqu'à 10 joueurs : la ligue laisse le choix du nombre de rondes au Comité départemental, en adéquation avec la cadence adoptée ;
- 11 à 50 joueurs : minimum 7 rondes ;
- 51 à 70 joueurs : minimum 8 rondes ;
- 71 à 120 joueurs : minimum 9 rondes ;
- A partir de 121 joueurs : minimum 10 rondes.

2.2.2 *Cadence* :

Les catégories U12, U14, U16, U18 et U20 ou Grandes Catégories :

Deux jours, 50 min. + 10 s/coup, homologué FIDE.

Les catégories U8 et U10 ou Petites Catégories :

Un jour, 15 min. + 5 s/coup, homologué FIDE Rapide.

L'article A.5 de l'annexe A du livre de l'Arbitre s'applique.

2.3. Règles du jeu : les règles appliquées sont celles de la FIDE en vigueur.



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

ARTICLE III : Qualifications pour la phase Ligue

- 3.1. **Qualifications**: Le nombre minimum de qualifiés mixtes et le nombre minimum de filles qualifiées sont publiés par la Ligue. Les qualifiés d'office au championnat de France ne sont pas comptés dans ces chiffres.
- 3.2. **Qualifiés au nombre des points** : Tout joueur ayant le même nombre de points que le dernier joueur qualifié selon l'article 3.1 ci-dessus sera également qualifié.
- 3.3. **Nombre garanti de filles qualifiées** : Si le nombre minimum de filles qualifiées dans une catégorie selon l'article 3.1 ci-dessus n'est pas atteint, les joueuses suivantes au classement seront également qualifiées jusqu'à ce que ce nombre soit atteint, ainsi que les filles ayant obtenu le même nombre de points que la dernière.
- 3.4. **Repêchages**: Le présent règlement ne prévoit aucun repêchage en cas de désistement d'un joueur pour le GP PACA.

ARTICLE IV : Classements

Le classement est d'abord établi en fonction du nombre de points.

En système Suisse, les ex-aequo sont départagés dans l'ordre par le Buchholz tronqué puis le Buchholz puis la performance.

En toutes rondes, ils sont départagés dans l'ordre par le Sonneborn-Berger puis la performance.

Les classements dans les tournois communs sont établis à partir du classement général du tournoi pour chacune des catégories concernées.

Le titre de champion / championne du Var est attribué à chaque vainqueur du tournoi dans sa catégorie.



ARTICLE V : Arbitrage

5.1. Arbitrage: Les arbitres sont choisis en accord entre le club organisateur et la Commission Arbitrage.

L'arbitre principal est responsable pour les grandes catégories et petites catégories. Il est assisté par un arbitre adjoint.

Les tournois des petites catégories ont chacun un arbitre dédié au déroulement du tournoi et à la publication des résultats. Ces deux tournois peuvent se dérouler à une date différente.

5.2. Publication des résultats : les arbitres ont l'obligation d'envoyer dans les plus brefs délais : (48h) :

- Les résultats du tournoi : grilles américaines et classements au Directeur Jeune et Président du CVE.
- Les boules PAPI sur le site de la F.F.E.

Les listes des qualifiés sont du ressort du Directeur Jeune.

5.3 Litiges

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, toute personne ne peut qu'obtempérer. Elle doit, si elle le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie, rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt au jury d'appel.

La Commission d'Appel est constituée des 3 personnes suivantes avant la 1ère ronde :

- Le Directeur de la Compétition ou son représentant
- l'arbitre principal
- l'organisateur ou son représentant